



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

### du Conseil de Communauté de l'agglomération dijonnaise

Séance du jeudi 26 juin 2014

Président : M. MILLOT

Secrétaire de séance : Mme BLANC

Convocation envoyée le 19 juin 2014

Publié le 2 juillet 2014

Nombre de membres du Conseil de Communauté : 79

Nombre de présents participant au vote : 62

Nombre de membres en exercice : 79

Nombre de procurations : 14

SCRUTIN : POUR : 72

ABSTENTION : 0 CONTRE : 4 NE SE PRONONCE PAS : 0

#### **Membres titulaires présents :**

M. Alain MILLOT	M. Patrick MOREAU	M. Louis LEGRAND
M. Pierre PRIBETICH	M. François REBSAMEN	M. Patrick ORSOLA
M. Jean ESMONIN	Mme Stéphanie MODDE	M. Dominique BEGIN-CLAUDET
M. Patrick CHAPUIS	Mme Christine MARTIN	Mme Florence LUCISANO
Mme Nathalie KOENDERS	Mme Danielle JUBAN	M. Jean DUBUET
M. Rémi DETANG	Mme Lê Chinh AVENA	Mme Anne PERRIN-LOUVRIER
Mme Catherine HERVIEU	Mme Hélène ROY	M. Jean-Philippe MOREL
M. José ALMEIDA	M. Georges MAGLICA	M. Nicolas BOURNY
M. Jean-François DODET	Mme Nuray AKPINAR-ISTIQUAM	M. Jean-Michel VERPILLOT
M. François DESEILLE	Mme Sladana ZIVKOVIC	Mme Corinne PIOMBINO
Mme Colette POPARD	Mme Océane CHARRET-GODARD	M. Jean-Louis DUMONT
M. Michel JULIEN	M. Laurent BOURGUIGNAT	M. Patrick BAUMENT
M. Frédéric FAVERJON	M. François HELIE	M. Jean-Frédéric COURT
M. Didier MARTIN	Mme Chantal OUTHIER	Mme Anaïs BLANC
M. Dominique GRIMPRET	M. Emmanuel BICHOT	M. Damien THIEULEUX
M. Michel ROTGER	M. Édouard CAVIN	Mme Michèle LIEVREMONT
M. Jean-Patrick MASSON	Mme Frédérique DESAUBLIAUX	M. Philippe BELLEVILLE
Mme Badiâ MASLOUHI	M. Hervé BRUYERE	Mme Noëlle CABBILLARD
M. André GERVAIS	Mme Sandrine RICHARD	M. Cyril GAUCHER.
M. Benoît BORDAT	M. Thierry FALCONNET	
M. Charles ROZOY	Mme Louise BORSATO	

#### **Membres suppléants avec voix délibératives présents :**

Mme Anne-Sophie GIRARDEAU

#### **Membres titulaires absents :**

Mme Catherine VANDRIESSE	Mme Anne DILLENSEGER pouvoir à Mme Christine MARTIN
M. Roland PONSAA	M. Jean-Claude GIRARD pouvoir à M. Dominique GRIMPRET
M. Jacques CARRELET DE LOISY	M. Abderrahim BAKA pouvoir à Mme Noëlle CABBILLARD
	Mme Françoise TENENBAUM pouvoir à M. Georges MAGLICA
	M. Laurent GRANDGUILLAUME pouvoir à Mme Colette POPARD
	Mme Chantal TROUWBORST pouvoir à Mme Danielle JUBAN
	M. Joël MEKHANTAR pouvoir à M. Pierre PRIBETICH
	M. Jean-Yves PIAN pouvoir à Mme Nuray AKPINAR-ISTIQUAM
	M. Alain HOUPERT pouvoir à M. Laurent BOURGUIGNAT
	Mme Anne ERSCHENS pouvoir à M. François HELIE
	Mme Claudine DAL MOLIN pouvoir à M. Thierry FALCONNET
	M. François NOWOTNY pouvoir à Mme Anne-Sophie GIRARDEAU
	M. Gaston FOUCHERES pouvoir à Mme Anne PERRIN-LOUVRIER
	Mme Céline TONOT pouvoir à M. José ALMEIDA
	M. Gilbert MENUT pouvoir à M. Damien THIEULEUX.

---

**OBJET : POLITIQUE DE LA VILLE, HABITAT ET URBANISME**

**Projets de réussite éducative 2014**

En septembre 2006, les CCAS de Chenôve, Longvic, Quetigny, Talant, la Caisse des écoles de Dijon ont signé avec l'Etat une convention triennale permettant la mise en oeuvre de Projets de Réussite éducative issus de la loi du 18 janvier 2005 de programmation pour la cohésion sociale et le plan de cohésion sociale (programmes 15 et 16) visant à :

- donner leur chance aux enfants et adolescents ne bénéficiant pas d'un environnement social, familial et culturel favorable à leur développement harmonieux ;
- accompagner les enfants et les adolescents de 2 à 16 ans, ainsi que leur famille, qui présentent des signes de fragilité et/ou de retards scolaires en cherchant à prendre en compte la globalité de leur environnement ;
- mettre en place un accompagnement adapté à chaque situation familiale, avec des objectifs de résultats mesurés.

Ces dispositifs ont concerné prioritairement les quartiers du Mail à Chenôve, les Grésilles et Fontaine d'Ouche pour Dijon, le Bief du Moulin et Guynemer pour Longvic, le Centre-ville pour Quetigny, le Belvédère pour Talant.

➤ De 2007 à 2009, les CCAS de Chenôve, Longvic, Quetigny, Talant, la Caisse des écoles de Dijon ont délégué au Grand Dijon, par voie de convention, la coordination de l'évaluation et des formations de leurs projets de réussite éducative.

➤ Depuis 2010, l'Etat proroge chaque année le dispositif de Réussite Educative avec les CCAS de Chenôve, Longvic, Quetigny, Talant et la Caisse des écoles de Dijon.

Par voie de conséquence, le Grand Dijon et les CCAS de Chenôve, Longvic, Quetigny, Talant, la Caisse des écoles de Dijon ont souhaité reconduire leur partenariat en signant une convention qui confère au Grand Dijon la poursuite de la mission de coordination et la mise en œuvre d'actions de formations et d'analyse du parcours des jeunes des projets de Réussite éducative.

Sur le principe, la convention présente le cadre et les modalités de mise en œuvre de la mission confiée au Grand Dijon, à savoir :

- la coordination d'agglomération ;
- un accompagnement dans l'analyse du parcours des jeunes des projets de Réussite éducative ;
- les formations engagées pour les acteurs des projets de Réussite éducative ;
- le cofinancement pour 2014 des actions susnommées.

Le coût prévisionnel de la coordination de l'accompagnement dans l'analyse du parcours des jeunes et des formations des acteurs des Projets de Réussite Educative pour l'année 2014 est de **15 000 €**.

Les CCAS de Chenôve, Longvic, Quetigny, Talant et la Caisse des écoles publiques de Dijon verseront chacun leur part de cofinancement indiquée ci-dessous, dans la limite des dotations qui leur seront versées par l'Etat, afin d'assurer les missions confiées au Grand Dijon.

Le versement interviendra en une fois sur appel de fonds du Grand Dijon décomposé comme suit, dès notification de la présente convention :

Chenôve (16 %) : .....	1 200 ,00 €
Dijon (50 %) : .....	3 750 ,00 €
Longvic (11 %) : .....	825 ,00 €
Quetigny (10 %) : .....	750 ,00 €
Talant (13 %) : .....	975 ,00 €

---

**Total : ..... 7 500 ,00 €**

**Le Grand Dijon s'engagerait** à apporter une participation de **7 500 €** pour la durée de la convention.

Vu l'avis de la commission,

**LE CONSEIL,  
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,  
DÉCIDE :**

- **d'approuver** les principes énoncés dans la convention annexée à la présente délibération ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer ladite convention ainsi que tout acte utile à la bonne administration de ce dossier.



## PROJETS DE REUSSITE EDUCATIVE

### CONVENTION 2014

RELATIVE AUX FINANCEMENTS PAR LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DIJONNAISE DE LA COORDINATION ET LA MISE EN OEUVRE D' ACTIONS DE FORMATIONS ET D'ANALYSE DU PARCOURS DES JEUNES DES PROJETS DE RÉUSSITE EDUCATIVE SUR LES QUARTIERS DE LA POLITIQUE DE LA VILLE

#### Entre

– **LA COMMUNAUTÉ DE L'AGGLOMERATION DIJONNAISE**, 40 avenue du Drapeau, BP 17510, 21075 DIJON CEDEX, représentée par Monsieur Alain MILLOT, Président, ci-après désignée « Le Grand Dijon »,

en vertu d'une délibération du Conseil de Communauté du jeudi 26 juin 2014

#### Et

– **LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE de la Ville de CHENOVE**, Hôtel de ville, 21300 CHENOVE, représenté par Monsieur Jean ESMONIN, Président,

en vertu d'une délibération du Centre Communal d'Action Sociale du 2014

– **LA CAISSE DES ECOLES PUBLIQUES de la Ville de DIJON**, Hôtel de ville, 21000 DIJON, représentée par Madame Anne DILLENSEGER, Présidente déléguée,

en vertu d'une délibération du Comité de la Caisse des Écoles du 2014

– **LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE de la Ville de LONGVIC**, Hôtel de ville, 21600 LONGVIC, représenté par Monsieur José ALMEIDA, Président,

en vertu d'une délibération du Centre Communal d'Action Sociale du 2014

– **LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE de la Ville de QUETIGNY**, Hôtel de ville, 21800 QUETIGNY, représenté par Monsieur Michel BACHELARD, Président,

en vertu d'une délibération du Centre Communal d'Action Sociale du 2014

– **LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE de la Ville de TALANT**, Hôtel de ville, 21240 TALANT, représenté par Monsieur Gilbert MENUT, Président,

en vertu d'une délibération du Centre Communal d'Action Sociale du 2014

## PREAMBULE

- La loi n° 2005.32 du 18 janvier 2005 de programmation pour la cohésion sociale et le plan de cohésion sociale (programmes 15 et 16) a défini les dispositifs de Réussite Éducative.
- Les communes de Chenôve, Dijon, Longvic, Quetigny et Talant, en collaboration avec le Grand Dijon et le Conseil Général, ont élaboré et mis en place en septembre 2006 pour leurs territoires prioritaires, des Projets de Réussite Éducative pour lesquels 595 jeunes et leur famille susceptibles d'en bénéficier ont été identifiés.
- Les projets de Réussite Éducative présentés par les cinq communes, examinés conjointement par la Délégation Interministérielle à la Ville (DIV) et par la Direction de l'Enseignement Scolaire (DESCO), ont été validés dès le 21 juillet 2006.
- En septembre 2007, les CCAS de Chenôve, Longvic, Quetigny, Talant et la Caisse des écoles publiques de Dijon ont délégué au Grand Dijon la coordination de l'évaluation et de formation de leurs Projets de Réussite Éducative.
- Depuis 2010, l'Etat proroge chaque année le dispositif de Réussite Éducative avec les CCAS de Chenôve, Longvic, Quetigny, Talant et la Caisse des écoles publiques de Dijon.
- C'est pourquoi le dispositif de Réussite Éducative étant à nouveau prorogé d'un an, les CCAS de Chenôve, Longvic, Quetigny, Talant et la Caisse des écoles publiques de Dijon, ont souhaité reconduire leur partenariat avec le Grand Dijon par l'établissement d'une convention pour l'année 2014.
- En 2014, l'avenir du programme de Réussite Éducative reste lié au cadre d'intervention de la Politique de la ville.

L'objet des Projets de Réussite Éducative vise à :

- donner leur chance aux enfants et adolescents ne bénéficiant pas d'un environnement social, familial et culturel favorable à leur développement harmonieux ;
- accompagner les enfants et les adolescents de 2 à 16 ans, ainsi que leur famille, qui présentent des signes de fragilité et/ou de retards scolaires en cherchant à prendre en compte la globalité de leur environnement ;
- mettre en place un accompagnement adapté à chaque situation familiale, avec des objectifs de résultats mesurés.

Ces dispositifs concernent prioritairement les quartiers du Mail à Chenôve, les Grésilles et la Fontaine d'Ouche pour Dijon, le Bief du Moulin et Guynemer pour Longvic, le Centre-ville pour Quetigny, le Belvédère pour Talant.

La Communauté de l'agglomération dijonnaise intervient dans le cadre de la loi n° 99-586 du 12 juillet 1999 en matière de Politique de la ville et dispose donc ainsi des engagements conclus dans le cadre du précédent Contrat de Ville et du Contrat Urbain de Cohésion Sociale délibéré en mars 2007. A la fois porteuse des projets de rénovation urbaine, la Communauté d'agglomération dijonnaise a souhaité, dans un souci de cohérence, soutenir la démarche concertée du Projet de Réussite Éducative.

L'ambition de la convention cadre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale 2007-2009, prorogée jusqu'en 2014 est de réduire les écarts de développement et combattre les inégalités sociales en articulant les interventions des communes et du Grand Dijon, selon les principes de complémentarité et de subsidiarité.

Les communes conservent donc l'essentiel de la conduite des opérations. Le Grand Dijon dédie un poste de chargé de mission afin de mener les actions de coordination, d'évaluation, de formation des Projets de Réussite Éducative, ainsi que de mutualisation des moyens en matière d'ingénierie et d'outils financiers en matière de formation et de culture.

A ce titre, en application de l'article L 5111-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales, le Grand Dijon peut intervenir en soutien des communes dans leurs actions, moyennant le versement d'un prix correspondant aux prestations qui lui seront confiées.

La présente convention fixe donc :

- le cadre et les modalités de la coordination et la mise en oeuvre d'actions de formations et d'analyse du parcours des jeunes des Projets de Réussite Educative des CCAS de Chenôve, Longvic, Quetigny, Talant et la Caisse des écoles publiques de Dijon et de formation de ses acteurs par le Grand Dijon ;
- les modalités de financement de la coordination et la mise en oeuvre d'actions de formations et d'analyse du parcours des jeunes des Projets de Réussite Educative entre les CCAS de Chenôve, Longvic, Quetigny, Talant et la Caisse des écoles publiques de Dijon et le Grand Dijon.

## **Il est convenu ce qui suit :**

### **Article 1er : Objet de la convention**

Par la présente convention, les CCAS de Chenôve, Longvic, Quetigny, Talant et la Caisse des écoles publiques de Dijon confient au Grand Dijon la coordination et la mise en oeuvre d'actions de formations et d'analyse du parcours des jeunes nécessaires aux différents acteurs et équipes relevant de chacun des territoires.

### **Article 2 : Les territoires concernés**

Les quartiers concernés par les Projets de Réussite Éducative sont : le Mail à Chenôve, les Grésilles et la Fontaine d'Ouche pour Dijon, le Bief du Moulin et Guynemer pour Longvic, le Centre-ville pour Quetigny, le Belvédère pour Talant.

### **Article 3 : Les publics identifiés**

En 2013, **1 018** jeunes relevant d'une prise en charge dans le cadre d'un Projet de Réussite Éducative ont été identifiés sur chaque commune comme suit :

- Chenôve : le Mail : **166**
- Dijon : Grésilles et Fontaine d'Ouche : **505**
- Longvic : Guynemer et Bief du Moulin : **87**
- Quetigny : Centre Ville : **135**
- Talant : Belvédère : **125**

#### **Article 4 : Coordination d'agglomération**

La coordination conduite par le Grand Dijon au bénéfice des CCAS de Chenôve, Longvic, Quetigny, Talant et de la Caisse des écoles publiques de Dijon repose sur trois aspects :

- **une fonction ressource et la production d'une culture commune** au bénéfice des acteurs locaux (échange d'expériences des coordonnateurs sur différentes problématiques rencontrées) ;
- **un accompagnement dans l'analyse du parcours des jeunes de la Réussite éducative** et l'aide à la capitalisation des informations sous forme de document synthétique ;
- **la co-construction et l'animation d'un plan de formation pour les intervenants à la scolarité.**

#### **Article 5 : Les financements des actions**

Le coût prévisionnel de la coordination et la mise en oeuvre d'actions de formations et d'analyse du parcours des jeunes des Projets de Réussite Educative pour l'année 2014 est de **15 000 €** comme suit :

- Evaluation Assistance à maîtrise d'ouvrage : 5 000 €
- Formations Intervenants à la scolarité :.....4 000 €
- Analyse de la pratique : .....6 000 €

Les CCAS de Chenôve, Longvic, Quetigny, Talant et la Caisse des écoles publiques de Dijon verseront chacun leur part de co-financement indiquée ci-dessus, dans la limite des dotations qui leur seront versées par l'Etat, afin d'assurer les missions confiées au Grand Dijon.

Le versement interviendra en une fois sur appel de fonds du Grand Dijon décomposé comme suit, dès notification de la présente convention :

Chenôve (16 %) : .....	1 200 ,00 €
Dijon (50 %) : .....	3 750 ,00 €
Longvic (11 %) : .....	825 ,00 €
Quetigny (10 %) :.....	750, 00 €
Talant (13 %) : .....	975, 00 €
<b>Total : .....</b>	<b>7 500 ,00 €</b>

Le Grand Dijon s'engage à apporter une participation de **7 500 €** pour la durée de la convention.

## **Article 6 : La durée de la convention**

La présente convention est applicable à compter de sa date de signature et se déroulera sur la même durée que les conventions signées par chaque site, à savoir jusqu'au **31 décembre 2014**.

Si les conventions signées entre l'Etat et les CCAS des communes de Chenôve, Longvic, Quetigny, Talant et la Caisse des écoles publiques de Dijon, relatives à la mise en oeuvre des dispositifs de Réussite Educative sur les quartiers de la Politique de la ville, venaient à être résiliées ou suspendues, la présente convention se verrait appliquer le même régime.

Fait en 6 exemplaires originaux,  
A Dijon, le

Pour la Communauté  
de l'agglomération dijonnaise,  
Le Président,

Pour le Centre communal d'action sociale  
de la Ville de Chenôve,  
Le Président,

**Alain MILLOT**

**Jean ESMONIN**

Pour la Caisse des Ecoles  
de la Ville de Dijon,  
La Présidente déléguée,

Pour le Centre communal d'action sociale  
de la Ville de Longvic,  
La Présidente,

**Anne DILLENSEGER**

**José ALMEIDA**

Pour le Centre communal d'action sociale  
de la Ville de Quetigny,  
Le Président,

Pour le Centre communal d'action sociale  
de la Ville de Talant,  
Le Président,

**Michel BACHELARD**

**Gilbert MENUT**